



Assemblée Générale Ordinaire du Crans

Compte Rendu

Assemblée Générale Ordinaire

Présent·e·s:

- Guillaume Lévy
- François Gallois
- Lyes Saadi
- Camille Fabert
- Léo Juguet
- Boubacar Gandega
- Damien Chevalier
- Antonin Loubière
- Victor Munier
- Ambre Carrette

Lieux : en présentiel à l'École Normale Supérieure Paris-Saclay en salle 2Z48 et en distanciel

Début de séance à 18h40

Ordre du jour

- Désignation d'un·e président·e et d'un·e secrétaire de séance et de deux scrutateur·ice·s
- Vote de l'ordre du jour
- Bilan moral du mandat
- Bilan financier
- Bilan technique
- Modification des statuts
 - Modifications sur la forme (Typst, correction d'erreurs, réorganisation d'articles)
 - Modifications mineures relatives à l'évolution des activités du Crans (passage de FAI à fournisseur de service) dont des modifications à l'objet de l'association
 - Modifications relatives aux Assemblées Générales
 - Modifications relatives au Conseil d'Administration
 - Modifications relatives aux Instances Disciplinaires et aux Sanctions
 - Modifications relatives aux Annexes
- Modification du règlement intérieur
 - Suppression de la modalité relative aux protocoles sécurisés
 - Modifications relatives à l'évolution des activités du Crans
- Modification de l'annexe relative aux prix
 - Modification sur la forme seulement (Passage de LaTeX à Typst)
- Adoption d'une nouvelle annexe relative aux CGU
- Élection du nouveau Conseil d'Administration
- Questions et remarques diverses

Désignation d'un·e président·e et d'un·e secrétaire de séance et de deux scrutateur·ice·s

Sont nommé·e·s Guillaume Lévy comme président, François Gallois comme secrétaire, et Boubacar Gandega et Lyes Saadi comme scrutateurs.

Vote de l'ordre du jour

Voté à l'unanimité des présent-e-s.

Votes

À cause d'un problème de mails venant de la plateforme utilisée pour réaliser le vote, Lyes Saadi propose de reporter le reste des votes à la fin de l'Assemblée Générale. Le président de séance approuve la proposition. Les votes seront dépouillés après la discussion de tous les points de l'Assemblée Générale et leurs résultats seront retranscrits *a posteriori* dans le Compte Rendu.

Bilan moral du mandat

Lu par Lyes Saadi, président du Crans : voir le diaporama, attaché au Nextcloud : <https://nextcloud.crans.org/s/cCe38t9HJNKgnPc>

- Vie interne
 - Le Crans a fait un travail de consultation et de réécriture des statuts sur ses politiques de sanction et de modération
 - Il y a eu plusieurs problèmes d'accès aux comptes, qui ont fini par être réglés partiellement
 - Nous avons réussi à amorcer un travail avec la Vie Étudiante pour renouveler la convention d'occupation des lieux
 - On a aussi récupéré du matériel, soit par don, soit en faisant l'acquisition de plusieurs disques
- Politique externe
 - Le Crans, les élu-e-s étudiant-e-s et les étudiant-e-s se sont mobilisé-e-s cette année contre le projet ENS 365, ce qui a permis des évolutions positives dans le projet
 - Nous avons continué notre travail d'accompagnement auprès des associations et clubs étudiant-e-s pour l'utilisation de services libres
 - Nous avons fait un certain nombre de séminaires, notamment présentés par des personnes extérieures au Crans
- Relations
 - Le Crans a repris contact avec Aurore, ViaRézo et aussi La Distorsion; des discussions sont toujours en cours
 - Des problèmes de bande passante à cause d'un miroir et du scraping IA ont été réglés
 - L'un des objectifs, reconnecter le Crans avec ViaRézo pour alléger la dépendance à Aurore, a été avancé
 - La Distorsion nous avait contactés d'abord pour installer un nœud Tor, assez proche idéologiquement
 - La DSI, avec laquelle nous avons peu de contacts, a été rencontrée au moment de ENS 365, et souhaite généralement plus de collaboration avec le Crans
 - Les relations ont été houleuses avec l'administration pendant ENS 365, mais nous avons aussi rencontré et bien collaboré avec la nouvelle Vie Étudiante
 - Le renouvellement de la convention nous a permis de refaire l'inventaire de nos relations aux associations
 - C'est d'ailleurs la base pour un nouveau départ de communication publique
 - Nous avons contacté Aliens et la DGNum, discuter avec eux permettrait de s'organiser sur un certain nombre de redondances entre les associations
 - Nous avons repris contact avec Federez, nous cotisons désormais d'ailleurs
 - Nous avons pris contact avec l'April, qui nous ont conseillé pendant ENS 365 et avec qui nous avons eu des relations fructueuses
- Futur
 - Il serait nécessaire de continuer à travailler sur la transparence sur le traitement des données
 - Notamment une liste de nos traitements concernant le RGPD
 - Des CGUs ont été mises en place
 - 365manchots, nouveau projet de Antonin Loubière
 - Le renouvellement des membres n'a pas très bien marché, il est nécessaire de continuer à essayer de trouver de nouveaux apprenti-e-s
 - Certaines personnes pourraient être intéressé-e-s et seront contactées
- Remerciements
 - Aux gens qui ont fait vivre le Crans
 - À Aurore, la DSI, l'admin, l'April et ceux avec qui nous avons collaboré
 - Et aux associations, clubs et utilisateurs pour leur confiance
 - Bon courage aux futur-e-s Cransseux-se-s

Questions:

- Léo Juguet : Qui sont ces nouvelles apprenti-e-s ? Lyes Saadi : répond « Camille » et « Carotte ».

- Guillaume Lévy : Il conviendrait de citer parmi les associations externes Tuxae, qui dépendent actuellement du Crans pour fournir des services numériques aux associations de l'Ensaë.

Résultat du vote pour l'approbation du bilan moral

Pour	7
Contre	0
S'abstient	0

Bilan financier

Présenté par le trésorier sortant, Damien Chevalier. Les chiffres exacts et les données sont présentés dans les diapositives à retrouver sur <https://nextcloud.crans.org/s/cCe38t9HJNKgnPc>, qui font foi. Ci-dessous les commentaires non affichés.

- Un total de 10 000 pages ont été imprimées à l'imprimante gérée par le Crans, malgré les nombreuses pannes auxquelles ont dû faire face les membres
- Le Crans a cette année un déficit de 3700€, dont 2200€ qui étaient des paiements en retard de l'année précédente à cause du blocage du compte bancaire
- Les difficultés à récupérer l'accès au Crans semblent largement justifier un changement de banque; il faut néanmoins faire attention aux intérêts sur les livrets, qui sont les principaux gains financiers du Crans

Questions:

- Boubacar Gandega : Quels sont les enjeux autour de ces livrets ? Damien Chevalier : De nombreux problèmes viennent du fait que les livrets sont très importants pour les gains du Crans, et les banques offrant les livrets les plus rentables sont en général moins éthiques
- Léo Juguet : D'où viennent les coûts auprès de OVH ? Il semble qu'il pourrait être possible de réduire ces coûts, en remplaçant partiellement ou complètement les services de secours du Crans (Git2, Status, mails, DNS et des noms de domaine), ou en changeant de plan. Damien Chevalier : Ces coûts ne sont pas aberrants tels qu'on les a payés. Léo Juguet et Guillaume Lévy convergent sur le fait qu'on devrait pouvoir réduire ces dépenses, ce sera discuté en CA.
- Guillaume Lévy mentionne qu'il est peut-être possible de changer de plan auprès du RIPE pour baisser ces dépenses
- Lyes Saadi mentionne que nous avons oublié de payer une cotisation à Framafoms

Résultat du vote pour l'approbation du bilan financier

Pour	6
Contre	0
S'abstient	1

Bilan technique

Présenté par le Responsable Technique en Chef (RTC), Léo Juguet.

- Recrutements
 - Trois nouveaux Responsables Techniques : Antonin Loubière, Guillaume Lévy, Damien Chevalier
 - Deux nouvel-le-s apprenti-e-s : Pierre Fritsch et Camille Fabert
 - On a de gros problèmes de recrutements, il est urgent de trouver de nouveaux mainteneurs
- Install-party : on en a fait une au début, on a eu du monde
- Séminaires : on en a eu plusieurs grâce à la mobilisation d'Antonin Loubière
- Mise à jour des serveurs : Debian 12 à 13, Postgresql 13 à 17, changement des disques défectueux, on a amélioré la configuration des switches
- Problèmes
 - Juin-Juillet : mirrors full qui faisaient rebooter le serveur de stockage principal
 - Problèmes de bots IA, ce qui a entraîné le déploiement d'Anubis
 - Deux coupures électriques prévues mais non prévenues de l'ENS
 - Jack qui a décidé de redémarrer pour le fun
 - Cameron déconnecté à cause du RTC
 - Des reboots aléatoires de daniel à cause de problèmes de proxmox
 - Prise de rôle de Léo Juguet en tant que RTC, il a beaucoup cassé le Crans
 - 24h après sa prise de fonction, il a déconnecté le Crans

- C'est pas grave de casser l'infra tant qu'on fixe les problèmes
- Déploiements
 - Matrix pleinement utilisable
 - Vaultwarden
 - Anubis, qui nous cause beaucoup de problèmes, mais nous protège des attaques des scrapers IA
 - DMARC pour les mails, pour un peu plus de conformité aux bonnes pratiques, ce qui nous spam de mails automatiques.
 - Le repo NixOS est passé sous AGPLv3
- Projets
 - Ceph déployé pour quelques VMs de test
 - Migration vers Mediawiki
 - Pollaris : nouveau framadata
 - Liberaforms pour des sondages
- Matériel
 - Deux serveurs chez Cora : un donné à Aurore, l'autre en attente de déploiement
 - Changement d'un certain nombre de disques
 - On tente de rétablir la connexion avec ViaRézo
 - La salle serveurs du Crans est perçue comme un risque (incendie) pour l'ENS, ce qui lui fait envisager une potentielle migration de nos serveurs dans un autre local
- Mails
 - Beaucoup trop de mails
- Futur
 - Renforcer notre conformité au RGPD
 - Qu'on change enfin Re2o
 - Aurore a avancé l'idée d'une fusion de LIR pour diminuer nos coûts

Questions:

- Antonin Loubière : Serait-il possible de demander les adresses IP de l'ENS pour ne pas payer le RIPE ? Lyes Saadi : Ces adresses viennent de Renater et ne sont donc pas vraiment pour nous, et ce genre de dépendance fut l'outil de nombreuses batailles entre l'ENS et le Crans. Guillaume Lévy précise que l'on ne souhaite probablement pas se soumettre à la charte Renater.
- Antonin Loubière demande pourquoi il y a des redondances dans les bilans, Lyes Saadi répond que c'est parfaitement normal étant donné que certains points concernent les deux bilans.

Le bilan technique n'est pas soumis à approbation conformément aux statuts.

Modification des statuts

Présentées par Lyes Saadi, président du Crans. Les documents des statuts font foi à ces modifications, et ont été présentés directement. Une fois de plus, ils sont disponibles sur <https://nextcloud.crans.org/s/cCe38t9HJNKgnPc>

Modifications sur la forme (Typst, correction d'erreurs, réorganisation d'articles)

- Tout a été passé en Typst
- La structure du document a été légèrement modifiée et factorisée pour simplifier sa lecture
- Des oublis d'écriture inclusive ont été corrigés

Les modifications sur la forme ne sont pas soumises à un vote conformément aux statuts.

Modifications mineures relatives à l'évolution des activités du Crans (passage de FAI à fournisseur de service) dont des modifications à l'objet de l'association

- Suppression de nombreuses clauses redondantes et/ou caduques quant à la qualité du Crans de FAI
 - L'objet de l'association a été légèrement modifié pour refléter cette évolution de fournisseur d'accès à internet à fournisseur de service. Ainsi, la phrase suivante : « Il est précisé que le Crans est une association de défense des intérêts **de ses membres, en qualité d'utilisateurs d'un accès internet, ou également en tant qu'étudiants, au regard des obligations numériques qui pèsent sur eux du fait de leur statut.** » est remplacé par « Il est précisé que le Crans est une association de défense des intérêts **des étudiant·e·s au regard de leurs droits numériques.** »
 - L'ancien article 4 « Statut de Fournisseur d'Accès à Internet » a été supprimé

Résultat du vote	
Pour	7
Contre	0
S'abstient	0

Modifications relatives aux Assemblées Générales

- Suivant l'effort de simplification de lecture des statuts, l'article général sur les Assemblées Générales (article 10) a été étoffé pour contenir les dispositions générales aux deux assemblées, quand les articles sur les AGO (article 11) et AGE (article 12) ont conservé leurs dispositions propre
- De plus, les modifications suivantes ont été proposées :
 - L'ordre du jour final de l'AGO est désormais à envoyer 4 jours avant l'AGO, permettant effectivement de proposer de nouveaux points 7 jours avant comme prévu. Les précédents statuts ne prévoyaient pas de délai entre la date limite d'envoi de points pour l'Ordre du Jour de l'AGO et l'envoi de l'Ordre du Jour final, ce qui créait des problèmes pratiques pour l'envoi de l'Ordre du Jour (article 10)
 - Différents délais ont été uniformisés à 14 jours pour simplifier la procédure : délai entre la convocation et la tenue d'une AG (18 à 14 jours) (article 10, paragraphe 1 et 3), reconvoque d'une nouvelle AG en cas d'absence de quorum (15 à 14 jours) (article 10, II, paragraphe 3) et convocation d'une AGE (15 à 14 jours) (article 12, paragraphe 1)
 - Des formalités pour la présence aux AGO, et pour le fonctionnement des votes et procurations ont été simplifiées, notamment la suppression des obligations quant à l'utilisation de Belenios et les mails signés pour les procurations (article 10, III)
 - Les procurations doivent désormais être envoyées 1 heure avant le début de l'AG (article 10, III)

Résultat du vote	
Pour	7
Contre	0
S'abstient	0

Modifications relatives aux Instances Disciplinaires et aux Sanctions

- Un titre 4 a été introduit spécifique à la discipline contenant deux articles, définissant les actions disciplinaires et le conseil disciplinaire
 - Création d'une nouvelle instance : le conseil disciplinaire
 - Quels que soient les problèmes, la même instance en est chargée
 - Ce conseil est composé à moitié du collège technique et du CA, le Responsable Technique en Chef et la président·e en font partie sauf désistement. Un quorum doit être rempli, éventuellement avec des membres extérieurs en cas de conflits d'intérêts trop grands (typiquement, ajout de GC Anti-VSS de façon élégante dans les statuts).
 - De façon générale, la volonté affichée est que le Crans ne veut pas gérer des problèmes internes à cause des conflits d'intérêts
 - Le conseil peut être convoqué pour de la discipline associative, technique, ou pour de la modération. La modération peut se faire par le responsable technique pour une large gamme de modérations simples, et sinon fait appel au conseil (typiquement pour les bannissements). Des sanctions préventives peuvent être prises pour les cas de discipline.
 - Le conseil est nommé dans les deux semaines et se réunit dans le mois
 - Les signalant·e-s et accusé·e-s peuvent être accompagné·e-s ou représenté·e-s par un tiers ou à l'écrit
 - Le conseil disciplinaire est libre de ses sanctions, des sanctions peuvent être suggérées dans le règlement intérieur
 - Un appel est possible, et demande qu'un tiers des membres soient différent·e-s
- Les anciens articles concernant la gestion des sanctions ont été supprimés ou modifiés :
 - L'ancien article 11 « Radiation » a été supprimé
 - L'ancien article 10 « Perte du statut d'adhérent·e » a été modifié dans son point 4
 - L'ancien article 19 « Collège Technique » a perdu ses sous-articles sur le « Retrait des droits » et le « Suspension des droits »

Résultat du vote	
Pour	7
Contre	0
S'abstient	0

Modifications relatives au Conseil d'Administration

- Simplification des procurations en enlevant les restrictions sur le délai et la forme de la procuration (article 10, III)
- Le rôle de responsable juridique défini à l'ancien article 18 a été intégré au bureau, et a perdu la qualification de porte parole (déplacement de l'ancien article 18 - V du nouvel article 15)

Résultat du vote	
Pour	7
Contre	0
S'abstient	0

Modifications relatives aux Annexes

- Plusieurs modifications ont été proposées à l'article 25 - Ier :
 - Le RI est désormais modifiable en CA (paragraphe 2)
 - Simplifications rédactionnelles sur les instances autorisées à modifier des annexes (paragraphe 3)
 - Ajout d'une obligation d'informer tout-es les adhérent-es de la modification des statuts, du règlement intérieur ou des annexes, dont l'obligation d'informer tout-es les utilisateur-ices en cas de modification de dispositions relatives au Conditions Générales d'Utilisation (paragraphe 4)
 - Déplacement d'un paragraphe de l'ancien article 13 « Assemblée Générale Ordinaire » au nouvel article 25, précisant que « Toute modification faite par une instance qui n'est pas l'Assemblée Générale devra faire l'objet d'un vote à l'Assemblée Générale Ordinaire suivante pour approbation. » (paragraphe 5)
 - Suppression des restrictions sur le fait que toute modification proposée doit être rédigée par le CA (anciens paragraphes 1, 2 et 4 de l'ancien article 26 - Ier, qui ont été rerédigé dans les paragraphes 1 et 6)
 - Les propositions de modification peuvent désormais être altérée sur le fond par les assemblées générales tant que les modifications restent restreintes à l'objet initial de la modification (ancien paragraphe 3 de l'ancien article 26 - Ier, désormais au paragraphe 7)

Résultat du vote	
Pour	7
Contre	0
S'abstient	0

Modification du règlement intérieur

Suppression de la modalité relative aux protocoles sécurisés

- Suppression des protocoles sécurisés demandés, qui n'ont rien à faire dans un règlement intérieur

Modifications relatives à l'évolution des activités des Crans

- Les articles « bons usages du réseau » ont été remplacés par « bon usage des services »
- Une référence aux CGUs a été ajoutée
- En cas de modification des CGUs, tous les utilisateur-ices doivent en être informé, ce n'est qu'un rappel à la loi
- Ajout d'une mention d'un devoir réciproque de respect

Résultat du vote	
Pour	6
Contre	1
S'abstient	0

Modification de l'annexe relative aux prix

Modification sur la forme uniquement (Passage de LaTeX à Typst)

Les modifications sur la forme sont présentées par le président.

Les modifications sur la forme ne sont pas soumises à un vote conformément aux statuts.

Adoption d'une nouvelle annexe relative aux CGU

- Largement reprises de celles de Framafoms
- Une clause facultative est possible, qui permettrait au Crans de retirer à sa propre discrétion des contenus « non nécessaires ou pertinents aux services » ; cette clause pourrait être juridiquement très dangereuse puisqu'elle ferait du Crans un éditeur et non plus un hébergeur, le rendant responsable pour les opinions et le contenu mis en ligne. La clause n'est pas retenue par l'Assemblée Générale.

Résultat du vote	
Pour	7
Contre	0
S'abstient	0

Questions sur les modifications de statuts

- Boubacar Gandega : Totalemment contre cette clause facultative, trop de risques juridiques ; unanimité dans la salle
- Guillaume Lévy : Est-ce que les provisions prises pour la modération risquent de nous rendre éditeurs ? Lyes Saadi : Non, car c'est uniquement réactif aux signalements reçus pour le conseil (sachant que le Crans peut s'autosaisir / ses membres peuvent le saisir en cas de problème constaté)
- Des débats s'ensuivent sur le fonctionnement de la modération par le conseil ; des exemples sur des envois de spam en masse constituent pour Boubacar Gandega une rupture de contrat et pas un cas de modération. Des incompréhensions ont eu lieu quant aux détails de certains articles, posant des questions se révélant non avérées sur les pouvoirs des instances.
- Guillaume Lévy propose plusieurs exemples pour vérifier la portée des provisions ; ces exemples portent essentiellement sur ce qui peut être modéré. La modération semble alors s'appliquer uniquement aux manquements « manifestes » à la loi (comme précisé dans le droit européen), et les critiques légales notamment ne seront pas modérées sans appel et inspection par un conseil disciplinaire.
- Des clauses de transparence sont demandées par plusieurs personnes, Lyes Saadi défend que ces clauses devraient plutôt se trouver dans l'usage et en règles tacites plutôt qu'en règles inflexibles dans les statuts. Il est convenu qu'il faudrait rédiger une annexe au RI sur ces usages.
- Boubacar Gandega : Donc pour confirmer, les technicien-ne-s peuvent effectuer une action sans la remonter au CA ? Le débat revient à nouveau sur s'il est nécessaire d'inscrire une telle obligation dans les statuts. -> Serait alors à modifier dans le RI, au prochain CA. Le président demande à qu'on attende le prochain CA.

Élection du nouveau Conseil d'Administration

Il est précisé en votant pour le reste des provisions que la ligne facultative dans les CGUs ne sera pas incluse dans les CGUs.

Présentation des membres de la liste CA.

Résultat du vote	
Liste 1	7
Vote blanc	0

Dépouillement des votes

Les votes se déroulent en parallèle.

Victor Munier avait oublié de réadhérer, ce qui a été réglé immédiatement. Commentaires sur les rappels d'adhésion. Statutairement, il ne sera donc pas possible pour Victor Munier de voter. Le quorum est malgré tout atteint. Victor Munier pourra ainsi voter pour le CA immédiatement après l'AGO.

Lyes Saadi, en tant que scrutateur, dépouille le scrutin.

Les résultats sont arrivés : toutes les provisions ont été adoptées à l'unanimité, la liste 1 de même, sauf celle sur la suppression des protocoles de sécurité adoptée à l'unanimité moins une personne qui a voté contre, et le bilan financier qui est approuvé à l'unanimité moins une personne qui s'est abstenu-e.

Questions et remarques diverses

Aucune.

Clôture de l'assemblée générale ordinaire à 20h44.



Conseil d'Administration du Crans

Compte Rendu

Conseil d'administration du Crans

Présents:

- Guillaume Lévy
- François Gallois
- Lyes Saadi
- Camille Fabert
- Léo Juguet
- Boubacar Gandega
- Damien Chevalier
- Antonin Loubière
- Victor Munier

Votants:

- Camille Fabert
- Lyes Saadi
- Victor Munier
- Damien Chevalier
- Antonin Loubière
- François Gallois

Lieux : en présentiel à l'École Normale Supérieure Paris-Saclay en salle 2Z48 et en distanciel

Début de séance à 20h45.

Ordre du jour:

- Élection du bureau

Lyes est nommé président de séance.

Élection du bureau

Est proposé, pour la composition du bureau,

- Camille Fabert, président
- Lyes Saadi, président adjoint
- Victor Munier, trésorier
- Damien Chevalier, trésorier adjoint
- Antonin Loubière, secrétaire
- François Gallois, secrétaire adjoint

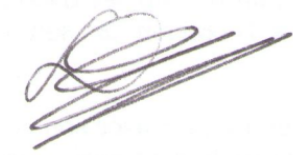
Résultat du vote

Pour	6
Contre	0
S'abstient	0

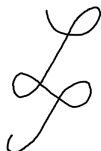
Fin de séance à 20h49.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 07/04/2026

Guillaume Lévy
Président de séance



Lyes Saadi
Scrutateur



François Gallois
Secrétaire de séance



Boubacar Gandega
Scrutateur



Camille Fabert
Délégué de la liste au CA

